



SAINT-CYR-L'ÉCOLE

## COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ECOLE

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 17 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire.

**Présidence** : Mme Sonia BRAU, Maire

**Présents** : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREBAULT, Mme Jessica BULLIER, M. Vladimir BOIRE, Mme Anne BARRÉ, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, M. Stéphane PERUCH

**Absents excusés** : M. Frédéric BUONO-BLONDEL pouvoir à Mme Isabelle GENEVELLE, M. Claude COUTON pouvoir à M. Freddy CLAIREBAULT, Mme Graziella LACROIX pouvoir à Mme Jessica BULLIER, Mme Fanny ACHART VICTOR pouvoir à Mme Sophie MARVIN, M. Olivier GALLANT pouvoir à M. Yves JOURDAN.

**Secrétaire** : M. Vladimir BOIRE

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
33	28	33

Réf. 2025/12/7 - **OBJET** – Renouvellement de la convention de prestation de services avec l'association « BRAIN UP » pour l'année 2026.

**Le Conseil municipal,**

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Accusé de réception en préfecture  
078-217805456-20251217-2025-12-7-DE  
Date de réception préfecture : 29/12/2025

Vu la convention et les annexes jointes au présent projet de délibération,

Considérant qu'au titre de sa politique d'accompagnement à la parentalité et des nouvelles actions de prévention et de lutte contre la délinquance, du renforcement des liens intergénérationnels, de la prévention santé et de l'innovation sociale, la Ville entend soutenir et développer ce type de service, en destination des publics les plus fragiles,

Considérant la demande d'offre de services présentée par l'association « BRAIN UP », 14 novembre 2025.

Considérant que l'association « BRAIN UP », a montré sa capacité à développer ce type d'activités sur les différentes collectivités territoriales des Yvelines, de la Région Ile-de-France, partenaire auprès de la Conférence des Financeurs du Conseil départemental des Yvelines, des organismes de retraites, quels que soient les publics,

Considérant que l'association « BRAIN UP », a déjà été financée par les institutions telles que l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Conférence des Financeurs du Conseil départemental des Yvelines, les principaux organismes de retraite, différentes collectivités locales implantées sur le territoire des Yvelines,

Considérant que dans ce cadre, il est proposé de contribuer à la mise en œuvre de cette action, sur le territoire de la commune, par l'attribution d'un budget spécifique en vue de bénéficier de l'offre de service de l'association « BRAIN UP » et par la mise à disposition de locaux spécifiques, à titre gracieux,

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

## DELIBERE

**Article 1 : Décide à l'unanimité** d'allouer à l'association « BRAIN UP » ayant présenté une demande d'offre de services, au titre de l'année 2026, un budget global à hauteur de 4 680,00 € pour la réalisation d'un programme de quatre ateliers, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026.

**Article 2 : Approuve** les termes de la convention de prestation de services à conclure entre la Ville et l'association « BRAIN UP » annexée à la présente délibération.

**Article 3 : Décide** d'autoriser l'association « BRAIN UP » à utiliser à titre gracieux, les locaux destinés à l'accueil et la pratique des quatre ateliers.

**Article 4 : Autorise** le Maire à signer la convention de prestation de services avec l'association « BRAIN UP ».

**Article 5 : Dit** que les sommes correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de fonctionnement de la Ville 2026 et suivant sur le chapitre 011, article 611.

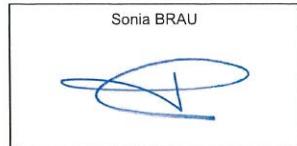
Pour extrait certifié conforme et publié en ligne le : 29 DEC. 2025

**Sonia BRAU**

Maire

Conseiller départemental

Vice-Président de Versailles Grand Parc



**Vladimir BOIRE**

Secrétaire de séance



Signé électroniquement par :  
Vladimir BOIRE

Le 22 décembre 2025